

CSA-S SIAé

12 mai 2026

Mesdames, Messieurs,

Lors de la bilatérale entre la direction du SIAé et FO, nous avons évoqué l'augmentation des prix du carburant qui affecte le budget des personnels, ce d'autant plus que les salaires sont faibles et le trajet domicile travail important. Notre proposition n'avait pas soulevé beaucoup d'enthousiasme. Le ministre de la Fonction Publique David Amiel semble nous avoir entendu puisqu'il appelle via une circulaire du 5 mai 2026 à « mettre en œuvre des mesures temporaires et proportionnées d'organisation du travail et des déplacements », dont du télétravail dans la limite légale de 3 jours maximum. Il demande aussi à réduire immédiatement tout déplacement qui ne serait pas indispensable.

FO demande qu'une note d'application SIAé à destination des établissements soit rédigée.

Certains établissements disposent de transports en commun et pourtant on ne voit guère de communication pour inciter les agents à les utiliser au mieux. Il fut un temps où des directions voyaient là un moyen de réduire les accidents de trajet et par là une augmentation de la productivité ! Aujourd'hui dans certaines divisions ou bureaux, il peut être mal vu de partir à l'heure avec le bus, alors même que la durée de travail réglementaire a bien été effectuée. Le « présentisme contraint » a encore de beaux jours devant lui...

Le plan de charge du SIAé se veut confiant mais cet optimisme n'est pas partagé par tous les établissements.

Les personnels de l'AIA de Cuers s'inquiètent des incertitudes qui planent sur les nouveaux contrats (Hélicoptère Interarmées Léger, Patrouille Maritime), dès lors que la charge liée à ATL2 et au Dauphin Panther, représentant 50 % de la charge de l'établissement, va décliner et n'est pas compensée à ce jour.

L'AIA de Bretagne s'inquiète également de sa baisse de charge liée à la modernisation des aéronefs, qui risque de s'accroître avec les nouvelles flottes.

L'ordre du jour prévoit un point sur les drones : FO est impatiente d'en apprendre davantage car il y a drone et drone... Quelle charge en perspective ? Pour quels établissements ?

Ce CSA se déroule alors que les volumes d'avancement ouvriers sont toujours en tractation avec la DRH-MD, puisque qu'il manque encore des postes entiers, dans un contexte où chacun des établissements du SIAé doit maintenir un bon niveau d'attractivité et de fidélisation face à l'industrie privée. Après la bonne nouvelle de la campagne supplémentaire de VI en VII, qui donne à la fois de l'air pour les groupes VI mais aussi pour les groupes VII à l'avenir, force est de constater que la DRH-MD cherche à faire payer le SIAé sans nous donner les entiers qui nous reviennent de droit... Et on ne parle même pas des rompus proches de l'entier supérieur !

Si FO relève une baisse significative des démissions des ouvriers de l'Etat en 2025 par rapport à 2024, ne faut-il pas le mettre au profit de l'effort consenti l'an dernier par l'organisation de la campagne complémentaire d'avancement des ouvriers de groupe VI en groupe VII ? Sans effort similaire en 2026, le risque est de faire remonter le niveau des démissions...



DECLARATION LIMITE





DECLARATION LIMINAIRE

Un risque que le SIAé ne peut courir dans un contexte où il sera compliqué de faire face aux départs programmés pour l'année 2026 : nous sommes, pour certains secteurs, à un remplacement pour 3 départs. Certaines missions risquent d'en pâtir, un déficit de personnels qui risque de se prolonger, voire de s'amplifier dans certains secteurs non prioritaires. Ce sera un surcroit de travail pour les équipes restantes et des conditions de travail qui se dégradent. Un autre risque est la nécessité de développer une polyvalence contrainte qui peut être mal ressentie.

Si l'arrêté du 23 juillet 2025 sur les Formations Qualifiantes a été très positif, il apparaît qu'il écarte du dispositif des Ouvriers de l'Etat qui détenaient une Qualification Technique auparavant. Le dispositif actuel les oblige en effet à repasser la QT pour bénéficier de la Formation Qualifiante et accéder au groupe supérieur. FO revendique par conséquent une modification de l'arrêté.

L'augmentation constante des prix à la consommation (+2,2 % sur un an en avril), la flambée du prix des carburant va accentuer le malaise des fonctionnaires qui n'auront pas d'avancement encore cette année. Combien d'entre eux sont aujourd'hui à l'indice sommital ? Si certains taux pour les cat. C et B ont été relevés, il n'en reste pas moins que les passages de corps sont beaucoup trop faibles. Il faudrait, à minima, 4 à 5 fois plus de postes de C en B et de B en A pour satisfaire les agents qui le méritent et qui réalisent tous les jours des travaux relevant de la catégorie supérieure. On parle beaucoup de distorsion de poste pour ne pas accueillir certains personnels au SIAé ou pour les pousser vers d'autres métiers ou employeurs ; par contre cela ne dérange personne qu'un catégorie C réalise des travaux de catégorie B ou alors qu'un catégorie B en fasse de même à la place d'un catégorie A !

Pour les ICT-TCT, la nouvelle convention a donné un peu d'espoir, mais la réduction drastique des postes de TCT en ICT a douché leurs espoirs. FO dénonce cette politique des petits pas, tout petit pas qui pourraient là encore faire remonter le nombre des démissions. Une plus grande transparence des passages de TCT en ICT est nécessaire, afin d'ouvrir de réelles perspectives aux agents concernés.

FO s'étonne du nombre de réservistes ayant travaillé pour le SIAé en 2025... et constate que l'austérité salariale ne concerne pas tout le monde à l'identique !

La cartographie des FS révisée est maintenant quasiment bouclée. Il devrait n'y avoir qu'une FS risque métier au SIAé, celle de l'AIA Bretagne, malgré les sollicitations de FO d'avoir des FS risques métiers dans les établissements qui ont des antennes ou annexes. FO revendique la possibilité pour les futurs représentants des FS d'emprise de l'AIA de Bordeaux, de Clermont et de Cuers de pouvoir effectuer des visites d'atelier dans leurs antennes et annexes respectives, et que cette possibilité figure dans les futurs règlements intérieurs des CSA concernés et FS associées.

FO terminera cette déclaration liminaire par un questionnement sur la façon dont sera mise en œuvre la reconnaissance des innovations en 2026.

Nous vous remercions de votre attention.

Paris, le 12 mai 2026

